

L'Anse-Saint-Jean, le 5 décembre 2016.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 5 décembre 2016 à 19h00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Yvan Coté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Éric Thibeault

Est absent : Monsieur Graham Park

364-2016
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par, appuyé par

365-2016
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item Questions diverses demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016
 - 3.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2016
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives
 - 6.2 Cotisation 2017 l'association des plus beaux villages du Québec
 - 6.3 Demande Guignolée 2016
 - 6.4 Demande de subvention Maison des jeunes
 - 6.5 Demande de partenariat avec la commission scolaire des Rives du Saguenay
 - 6.6 Renouvellement de la cotisation - FQM 2017
 - 6.7 Demande d'appui - Alliance forêt boréale
 - 6.8 La Croix Rouge canadienne - Contribution annuelle
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Demande de crédit de taxes - Dossier Gilles Gaudreault
 - 7.2 Calendrier des séances du conseil municipal 2017
 - 7.3 RREMQ - Cotisation déterminée

- 7.4 M. Frédéric Lemieux - Offre d'achat terrain au Mont Édouard
- 7.5 M. Marc-André Lépine - Offre d'achat terrain Mont Édouard
- 7.6 ATR - Publicité 2017
- 7.7 Participation financière au transport adapté pour 2017
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 EURÉKO !-Demande financement - L'Anse-Saint-Jean - octobre 2016
- 8.2 Approbation du plan d'intervention
- 9. URBANISME**
- 9.1 Dossier Mme Nancy Gagné et M. Éric Gagné
- 9.2 Dossier M. Claude Boisvert
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 12. VARIA**
- 12.1 Dossier M. Jérémie Gagné
- 12.2 Programme de subvention PIC 150
- 12.3 Régie de sécurité incendie – Demande d'appui
- 12.4 Accord sur le projet de travaux du MTQ en 2017 concernant le dossier d'assainissement des eaux usées
- 12.5 Activités du 31 décembre au Mont Édouard
- 13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

366-2016

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2016 soit accepté sans modification.

367-2016

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016 soit accepté sans modification.

368-2016

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE NOVEMBRE 2016

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2016 au montant de 98 064.71 \$ et des paiements directs au montant de 1104.86 \$, tel que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

369-2016

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois de novembre 2016 au montant de 49.20 \$ et de 37.15 \$ pour la petite caisse du bureau de poste.

370-2016

APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES

MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI NO 106, LOI CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives ;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.) ;

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures ;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier ;

CONSIDÉRANT que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau ;

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers : D'ADOPTER un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide ;

D'ABROGER l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités ;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites ;

DE DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire ;

D'APPUYER activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

371-2016

COTISATION 2017 L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler la cotisation de l'association des plus beaux villages du Québec pour 2017 au montant de 1067.25\$.

372-2016

DEMANDE GUIGNOLÉE 2016

Il est proposé par, appuyé par Monsieur et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 100 \$ soit versé dans le cadre de la cueillette des dons pour La Guignolée 2016.

373-2016

DEMANDE DE SUBVENTION MAISON DES JEUNES

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre la demande à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay afin d'octroyer le montant prévu dans le cadre du Fonds de la collectivité pour 2017 à la Maison des jeunes du Bas-Saguenay.

374-2016

DEMANDE DE PARTENARIAT AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES DU SAGUENAY

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de collaborer avec la Commission scolaire des Rives-du Saguenay et de participer à la mise en place d'un centre de conditionnement physique à la polyvalente Fréchette avec une contribution de 10 000.00\$ qui sera prise au fonds Péribonka en 2017

375-2016

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION - FQM 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion pour 2017 de la municipalité à la Fédération québécoise des municipalités et de payer la cotisation 2016 au montant de \$ 868.58 taxes en sus.

376-2016

DEMANDE D'APPUI - ALLIANCE FORÊT BORÉALE

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, entrée en vigueur le 1er avril 2013, a amené des changements importants dans la gestion des forêts publiques du Québec ;

ATTENDU QUE les principaux objectifs de cette loi sont :

- assurer la pérennité du patrimoine forestier et planter un aménagement durable des forêts ;
- favoriser un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier ;
- soutenir la viabilité des collectivités forestières ;

- etc.

ATTENDU QUE, depuis quelques années, la dimension environnementale prend le pas sur les autres dimensions du développement durable (économique et sociale), marquant ainsi un net déséquilibre parmi ces dimensions ;

ATTENDU QUE, depuis l'année 2000, la région du Saguenay-Lac-St-Jean (SLSJ), tout comme le Québec, a subi une importante diminution de sa possibilité forestière résineuse ;

ATTENDU QUE la problématique du rétablissement du caribou forestier et l'instauration éventuelle d'aires protégées comme solution potentielle est un enjeu majeur à suivre de près ;

ATTENDU Qu'à l'initiative de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du SLSJ en 2014, « ALLIANCE FORÊT BORÉALE » a été constituée, laquelle a pour objets :

- o Créer et gérer un fonds de promotion du développement lié à l'exploitation durable de la forêt boréale et de nos ressources naturelles;
- o Coaliser les organismes privés et publics des régions où la forêt boréale est présente;
- o Coaliser les acteurs socioéconomiques afin de faire la promotion et la défense de la foresterie durable, du droit de récolter et de créer de la richesse en lien avec la mise en valeur;
- o Documenter et travailler à l'augmentation de la possibilité forestière dans un objectif de quantité et de qualité;
- o Organiser des collectes de fonds par voie de souscription publique ou autre;
- o Faire des représentations auprès des gouvernements en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés;
- o Supporter le développement de la recherche afin de développer les connaissances en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés.

ATTENDU QU'un plan d'actions a été élaboré et adopté par le conseil d'administration d'ALLIANCE FORÊT BORÉALE, laquelle s'est dotée de la Vision commune :

« Une forêt boréale aux ressources durables, plus productive, mieux aménagée, aux usages multiples et qui contribue davantage à l'économie de la région et des collectivités qui y habitent »

ATTENDU QU'une partie importante de l'économie régionale est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et de l'Ontario sont interpellées pour adhérer à ALLIANCE FORÊT BORÉALE et à promouvoir ses actions ;

Il est proposé par appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean :

- appuie les démarches initiées par ALLIANCE FORÊT BORÉALE ;
- signifie son adhésion à cette entité en complétant le formulaire ;
- s'engage à promouvoir les actions ciblées par l'organisme.

377-2016

LA CROIX ROUGE CANADIENNE - CONTRIBUTION ANNUELLE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une participation financière pour 2017 au montant de 195.68\$ et d'accepter le renouvellement de l'entente avec la Croix Rouge.

378-2016

DEMANDE DE CRÉDIT DE TAXES - DOSSIER GILLES GAUDREULT

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le crédit de taxe en date du rapport de l'inspecteur municipal

379-2016

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017.

Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19h00 soit les : 9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 1er mai, 5 juin, 3 juillet, 7 août, 5 septembre, 2 octobre, 13 novembre, 4 décembre.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

380-2016

RREMQ - COTISATION DÉTERMINÉE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que les taux de cotisations de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dans le volet à cotisation déterminée du RREMQ soit le suivant :

2014	Employé 0.75%	Employeur 0.00%
2015	Employé 0.00%	Employeur 0.00%
2016	Employé 0.25%	Employeur 0.10%
2017	Employé 0.50%	Employeur 0.35%

381-2016

M. FRÉDÉRIC LEMIEUX - OFFRE D'ACHAT TERRAIN AU MONT ÉDOUARD

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de M. Frédéric Lemieux et Mme Sandra Coulombe pour l'achat pour le terrain portant le no 61 au montant de 21 000.00\$ plus taxes et d'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à cette transaction.

382-2016

M. MARC-ANDRÉ LÉPINE - OFFRE D'ACHAT TERRAIN MONT ÉDOUARD

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de M. Marc-André Lépine pour l'achat pour le terrain portant le no 9 au montant de 23 500.00\$ plus taxes et d'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à cette transaction.

383-2016

ATR - PUBLICITÉ 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la participation de la municipalité dans le guide touristique 2017 de l'ATR au montant de 5950.00\$ plus taxes et d'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité les documents si

nécessaires.

384-2016
PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers, conditionnellement à la participation financière des municipalités de Petit-Saguenay et de Rivière-Éternité pour l'opération et l'administration par Transport adapté du Fjord Inc. d'un service de transport pour les personnes handicapées en 2017 ;

QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean participe au financement du transport adapté pour 2017 avec une aide de 16 693.35\$ et du transport collectif avec une aide de 4000.00\$;

QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean approuve la tarification exigée pour le transport adapté ;

QUE les municipalités participantes confirment qu'elles participeront pour 20% du budget du Transport adapté du Fjord pour l'exercice financier 2017 ;

QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte de financer tout déficit d'opération du Transport adapté du Fjord au même titre que toutes les autres municipalités participantes à l'entente.

385-2016
EURÉKO -DEMANDE FINANCEMENT - L'ANSE-SAINT-JEAN - OCTOBRE 2016

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet d'accompagnement de réduction et d'amélioration de la qualité des eaux usées rejetées dans la rivière Saguenay et de participer en service (publicité dans le journal municipal, prêt de local, envoi postal, échange d'information concernant les rejets d'eaux usées, etc.) ainsi qu'un montant de 1 000 \$.

386-2016
APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers qu'après avoir pris connaissance du plan d'intervention réaliser par M. Denis Curodeau de Solution IDC Inc., le conseil municipal accepte celui-ci et s'engage à compléter les inspections obligatoires pour 2017.

387-2016
MADAME NANCY GAGNÉ ET MONSIEUR ÉRIC GAGNÉ

Considérant que la demande est conforme au PIIA du secteur Patrimonial de la municipalité.

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction sur le lot 74, rang Réserve, Canton St-Jean.

388-2016
MONSIEUR CLAUDE BOISVERT

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences de l'article 58.2 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, aucun terrain en dehors de la zone agricole n'est propice car le futur acheteur souhaite y installer une apiculture.

CONSIDÉRANT que les critères de décisions de l'article 62 sur la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec ont été analysés par le comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT que cette analyse fait partie intégrante de cette résolution.

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'aliénation de lotissement et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture à la CPTAQ sur une superficie de 4 360 mètres carrés sur une partie du lot 11-2, Rang 1, Canton St-Jean.

389-2016

CPTAQ - DOSSIER DE M. JÉRÉMI GAGNÉ

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences de l'article 58.2 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, on y retrouve seulement 7 terrains disponibles en dehors de la zone agricole, dans un rayon de 2 kilomètres du terrain visé par la demande ayant le potentiel d'accueillir une nouvelle construction. De ce nombre, aucun ne se trouve en bordure de la rivière Saint-Jean comme celui-ci.

CONSIDÉRANT que les critères de décisions de l'article 62 sur la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec ont été analysés par le comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT que cette analyse fait partie intégrante de cette résolution.

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de M. Jérémie Gagné auprès de la CPTAQ afin d'autoriser la construction d'un bâtiment sur le terrain de ce dernier.

390-2016

SERVICE DE PAGETTE DE BELL - APPUI À LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU BAS-SAGUENAY

Considérant que les municipalités du Bas-Saguenay soient, Ferland et Boileau, Saint-Félix d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay, ont regroupé leur service de sécurité incendie sous l'égide de la Régie de sécurité incendie du Bas-Saguenay ;

Considérant que l'appel des pompiers lors de sinistres se fait par un système de communication par pagette opéré par Bell ;

Considérant que la téléphonie cellulaire ne couvre pas 100% du territoire des cinq municipalités faisant partie de la Régie inter municipal de sécurité incendie du Bas-Saguenay ;

Considérant que le système de communication par pagette est le seul moyen de communication couvrant l'ensemble du territoire des municipalités du Bas-Saguenay ;

Considérant que des améliorations au système de communication par pagette doit être effectuées afin d'assurer la fiabilité des appels d'urgence des pompiers ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers et appuyé :

Que le système de communication par pagette demeure opérationnel pour l'ensemble des cinq municipalités du Bas-Saguenay tant et aussi longtemps qu'un autre système de communication soit disponible ;

Que des transmetteurs soient installés dans les municipalités de Ferland et Boileau et de Petit-Saguenay afin d'assurer une communication fiable lors d'appel des pompiers.

391-2016

ACCORD CONCERNANT LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX PRÉVUS EN 2017 DU MTMDET DANS LE DOSSIER D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET a su répondre aux questions et préoccupations de la municipalité concernant la programmation, l'ampleur et la durée des travaux prévus en 2017 dans le dossier d'assainissement des eaux ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de signifier au MTMDET que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est d'accord avec la programmation des travaux présentée ainsi que le plan de contournement au niveau de la circulation lors des travaux.

392-2016

ACTIVITÉ LE 31 DÉCEMBRE AU MONT ÉDOUARD

Marcellin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la réalisation d'un événement spécial au Mont Édouard et de participer financièrement à la réalisation de celui-ci avec une contribution de 500.00\$.

393-2016

HYDRO QUÉBEC - PANNE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE LE 1ER ET 2 DÉCEMBRE

Considérant que la panne électrique survenue le 1er décembre 2016 a privé d'électricité l'ensemble des propriétaires et des commerces de L'Anse-Saint-Jean sur une période de plus de 30 heures,

Considérant que les informations disponibles sur le site d'Hydro-Québec mentionnaient que le l'électricité serait rétablie de trois heures en trois heures sans plus d'information,

Considérant qu'Hydro Québec a transmis des informations erronées sur son site sans avoir pris connaissance de l'ampleur de la panne et sans qu'aucune équipe n'ait été déployée sur place,

Considérant que les autorités municipales n'ont pas pris des mesures d'urgence que la situation nécessitait étant donné que l'électricité devait être rétabli dans les heures suivantes selon l'information transmise par Hydro Québec,

Considérant que la mauvaise gestion de la panne par Hydro Québec a eu des conséquences sur le bien-être des citoyennes et citoyens qui auraient pu être plus catastrophiques si la température avait été plus froide,

Considérant que des commerces ont enregistré des pertes monétaires importantes dû à un manque d'information fiable, rapide et pertinente,

Considérant que la durée de la panne a mis hors service les systèmes de communication tant filaire que cellulaire après 8 heures de manque de courant,

Pour ces motifs,

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire connaître notre mécontentement et blâmer Hydro Québec quant à la gestion déficiente de la panne électrique survenue le 1^{er} décembre dernier dont l'information a été déficiente et a occasionné des conséquences fâcheuses qui a mis à risque la sécurité des citoyennes et citoyens de L'Anse-Saint-Jean,

De demander à Hydro Québec de déléguer des représentants à une rencontre avec le conseil municipal et la sécurité publique afin de faire la lumière sur cet événement qui aura lieu le 20 décembre 2016,

De demander à Hydro Québec de rétablir le lien avec le secteur de Rivière Éternité afin de relier L'Anse-Saint-Jean de façon à maintenir le courant lors de bris provenant de la ligne vers Petit-Saguenay.

394-2016

MOTION DE FÉLICITATION À MME STÉPHANIE GÉNÉREUX POUR L'ORGANISATION DE LA PARADE DE NOËL

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter pour l'organisation de la parade de Noël qui a eu lieu de 3 décembre dernier.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants : Monsieur Marcellin Tremblay informe l'assemblée sur les points suivants :

- Succès du marché de Noël qui a eu lieu à la "Petite École"
- Réussite de la parade de Noël qui a eu lieu le 3 décembre

Monsieur Anicet Gagné informe l'assemblée sur les points suivants :

- Annulation du lancement de la saison touristique hivernale pour cause de panne électrique majeure
- Succès du brunch des bénévoles avec plus d'une centaine de participants,
- Identification de la nouvelle salle communautaire à la "Petite École " qui portera le nom de "La rassembleuse"

Monsieur Victor Boudreault informe l'assemblée sur le point suivant :

- Inscription sur la liste d'attente pour les Aînés de L'Anse

Monsieur Lucien Martel informe l'assemblée sur le point suivant :

- Invitation pour la présentation du budget 2017 le lundi 12 décembre à 19h00

PÉRIODE DE QUESTIONS

395-2016

FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 20h05

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».